

MAIRIE DE LÉCHELLE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 DÉCEMBRE 2020

présents : MM. Mmes LEGRAND M, LEMOT É, MIRVAUX M-C, M. DAMANDE J-C, MICHEL B, MICHEL H, BONNY B, POILBOUT N, MIRAS I, VERRIER D, BOUSBAH M, LIENARD T.
absents excusés : GUILLIER J, QUEMY D.
Secrétaire de séance M. BOUSBAH M.

Délibérations

- **OPPOSITION** au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » à la Communauté de Communes du Provenois.
- **DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNAL** : Virements de crédits de 1 000€ de l'article 615231 « voiries » à l'article 673 « titres annulés » pour le remboursement des acomptes relatifs aux locations du foyer rural. Et virements de crédits de 2 000€ de l'article 2152 « installations de voirie » à l'article « 2051 « concession et droits similaires » pour le paiement de la standardisation du PLU (Plan Local d'Urbanisme) sur Géoportail urbanisme.
- **APPROBATION** du programme de travaux concernant le remplacement de sept armoires d'éclairage public et des modalités financières d'après l'avant-projet sommaire de 35 264.40 € TTC (29 387€ HT) subventionné par le SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine & Marne) à 36% pour un montant de 10 500 €. Le Conseil Municipal autorise la Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux.
- **DEMANDE DE SUBVENTION** au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour la rénovation de points lumineux de l'éclairage public. Dans un souci d'écologie et aussi d'économie, le Conseil Municipal adopte l'opération de rénovation de 139 points lumineux et le remplacement d'une armoire d'éclairage public estimé à 85 838.19 € HT (devis de la société EIFFAGE). La subvention est évaluée à 80% soit 68 670.55 €.

Informations :

- ✓ Considérant la crise sanitaire (COVID-19) les vœux du Maire 2021 ne seront pas célébrés.
- ✓ A partir du 4 janvier 2021, nouveaux horaires des déchèteries : Ils sont disponibles sur le site <https://www.smetom-geeode.fr/> . Toutes les déchèteries fermeront à 12h les jeudis 24 et 31 décembre 2020.
- ✓ La mairie sera fermée pour les fêtes de fin d'année du 21 décembre 2020 au 3 janvier 2021 inclus.
- ✓ Le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) annuel du délégataire VÉOLIA eau 2019 transmis par le syndicat S2e77 a été présenté au conseil municipal.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle,
pour être affiché le 7 décembre 2020 à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884
A Léchelle, le 7 décembre 2020

La Maire,